

REGLEMENT INTERIEUR

1. Conditions d'admission

Pour être admis à pénétrer et à s'installer sur notre terrain de Camping, il faut y avoir été autorisé par le responsable du bureau d'accueil.

Le fait de séjourner au Camping « Les Roches » implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer. Toute infraction pourra entraîner l'expulsion de son auteur, avec recours aux forces de l'ordre si nécessaire.

1. Formalités d'inscription

Toute personne devant séjourner au moins une nuit sur le camp doit au préalable présenter au responsable du bureau d'accueil une pièce d'identité et remplir une fiche d'inscription. Si elle possède un animal, elle devra de plus présenter les certificats de tatouage.

2. Installation

La tente ou la caravane et tout le matériel y afférent doivent être installés à l'emplacement indiqué par le responsable du bureau d'accueil. Les emplacements étant numérotés et délimités, vérifiez avant de vous installer que l'emplacement correspond bien au numéro qui vous a été attribué, et que vous n'empiétez pas sur les emplacements voisins.

3. Bureau d'accueil

Ouvert de **8h00 à 20h00**.

A l'accueil, vous trouverez tous les renseignements sur les services du camp, documentation et informations sur Erquy et la région.

4. Epicerie

Le magasin est ouvert tous les jours de **8h00 à 20h00**. Outre les produits de consommation courante, vous y trouverez : de la glace à rafraîchir, des télécartes, les jetons pour les lave-linge et sèche-linge, des cartes postales, des timbres...

5. Redevances

Les redevances sont à payer au bureau d'accueil. Le montant est calculé suivant le tarif affiché à l'entrée et selon le nombre de nuits passées sur le terrain. **Le jour du départ, l'emplacement devra être libéré à 12h00 et les frais de séjour acquittés la veille.**

6. Bruit et silence

Les usagers du camping sont instamment priés d'éviter tout bruit et discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence, et les portières et coffres des véhicules fermés discrètement. **Le silence doit être total entre 22h30 et 7h30.**

7. Animaux

Nos amies les bêtes sont les bienvenues sur notre terrain mais ne doivent pas être source de nuisances pour vos voisins. Aussi nous vous demandons : de les tenir en laisse, de ne jamais les laisser au camping, même enfermées, en votre absence, de les sortir régulièrement du terrain pour leurs besoins, de ramasser leurs éventuels « oublis » et bien sûr de les maintenir hors des sanitaires. Une douche chaude est installée pour les animaux près du bloc sanitaire principal. Les chiens de catégorie 1 ou 2 ne sont pas acceptés sur le camping.

8. Visiteurs

Après leur passage au bureau d'accueil, les visiteurs peuvent être admis à pénétrer dans le camping, sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent, **moyennant le paiement d'un montant forfaitaire affiché**. Par contre leurs véhicules devront impérativement rester sur le parking extérieur, à l'entrée du terrain.

Si les visiteurs restent passer une ou plusieurs nuits chez leurs hôtes, ils devront s'acquitter des frais de séjour au titre de campeurs, selon le tarif affiché à l'entrée du terrain.

9. Circulation et stationnement des véhicules

A l'intérieur du camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse de 10km/heure au maximum. Vous devez stationner sur l'emplacement qui vous a été attribué et ne devez en aucun cas entraver la circulation ni gêner l'installation des nouveaux arrivants en vous garant sur les emplacements voisins.

L'entrée du camping est fermée de 22h30 à 7h30. En cas de rentrée tardive, vous devrez laisser votre véhicule sur le parking extérieur et monter à pieds...en silence !...

10. Tenue et aspect des installations

Pour le bien-être de chacun...dont le vôtre, veillez à maintenir la propreté sur le terrain et dans les sanitaires, et à utiliser pour les lavages les bacs prévus à chaque usage. Vous ne devez vider, ni vos W.C. chimiques, ni vos seaux hygiéniques dans les cuvettes des toilettes, mais utiliser pour cela les vidoirs prévus à cet usage près du bloc sanitaire principal.

Il est interdit de jeter les eaux usées sur le sol. Les ordures ménagères doivent être déposées dans les containers, dans des sacs fermés, et les verres dans le récupérateur à l'entrée du camping. Les bouteilles plastiques et les papiers devront être jetés dans les différents lieux prévus à cet effet à Erquy (sur le parking de Super U...). Nous récupérons les piles usagées à l'accueil.

L'étendage du linge doit se faire sur des petits séchoirs individuels sur vos emplacements et en aucun cas les fils tendus à partir des arbres ne seront tolérés. Veuillez respecter les arbres et les plantations.

Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures ou aux installations du camping sera à la charge de son auteur.

11. Sécurité

❖ Incendie

Les feux ouverts sont strictement interdits. Les réchauds doivent être maintenus en bon état de fonctionnement, ne pas être utilisés dans des conditions dangereuses, toute cuisson devant se faire sous une surveillance constante. Les barbecues doivent être utilisés avec prudence : les placer loin des haies et des auvents ou des tentes, ne pas verser d'alcool à brûler sur les braises, les surveiller tout le temps de l'utilisation et toujours prévoir un seau d'eau à proximité qui de toute façon servira à éteindre les braises dès la fin de la cuisson. Les extincteurs placés sur le terrain sont utilisables en cas de nécessité.

Prévenir la direction de tout début d'incendie.

❖ Accident

Dans l'enceinte du camping, la circulation est soumise aux mêmes règles que sur le réseau routier et les responsabilités des auteurs d'accidents engagées de la même manière. Une trousse de secours de première urgence se trouve à l'accueil. La liste des numéros de téléphone d'urgence est affichée dans la cabine téléphonique et en cas de besoin la nuit, vous pouvez nous joindre au **02 96 72 32 90**.

❖ Vol

La direction est responsable des objets déposés au bureau et a une obligation de surveillance générale du terrain de camping. Le campeur garde la responsabilité de sa propre installation et doit signaler au responsable la présence de toute personne suspecte. Bien que le gardiennage soit assuré, les usagers du terrain de camping sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel.

❖ Enfants

Pour la sécurité des enfants mineurs, ceux-ci ne pourront en aucun cas être laissés au terrain de camping en l'absence de leurs parents ou accompagnateurs. Ils devront être en permanence sous la surveillance de leurs parents, à l'aire de jeux et dans les sanitaires.

12. Jeux

Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations. La salle de jeux et de télévision est ouverte de 8h00 à 22h30. Il est strictement interdit de fumer dans cette salle, tout comme dans les sanitaires. Le mini-golf est ouvert de 9h00 à 22h00. Les clubs, balles et feuilles de score sont à retirer au bureau d'accueil et doivent y être rapportés en fin de partie. Tout matériel endommagé ou non rendu sera remplacé aux frais du joueur. Les tables de ping-pong sont à la disposition de tous gratuitement.

13. Garage mort

Il ne pourra être laissé de matériel non occupé sur le terrain qu'après l'accord de la direction et seulement à l'emplacement indiqué.

14. Infraction au règlement intérieur

Le gérant du camping est responsable de l'ordre et de la bonne tenue du camping. En conséquence, il a le devoir de sanctionner tout manquement grave au présent règlement et, si nécessaire, d'expulser leurs auteurs.

Espérant que vous passerez un agréable séjour au CAMPING LES ROCHES , sachez que nous sommes à votre écoute pour toute réclamation ou suggestion.

BONNES VACANCES !